

LA NATION

QUOTIDIEN D'INFORMATION EN LIGNE FONDÉ LE 21 FEVRIER 2005

Des guadeloupéens caribéens pensent la Guadeloupe et le Monde

NEUVIÈME ANNÉE N°1050 DU 2 JUIN 2014

1801/2014 : 213^e ANNÉE DE LA NATION GUADELOUPE

2014 ANNÉE DES CHÔMEURS ET DE LA FAMILLE GUADELOUPÉENNE

PENSONS À TOUS NOS ANCÊTRES MORTS AU MOIS DE MAI

BONNE SEMAINE

LES ANTILLES ET LA GUYANE

OUBLIÉES

LES TITRES

AFFAIRES NATIONALES ET À LA UNE page 3

AFFAIRES MONDIALES page 9

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX page 15

DROIT, MANAGEMENT, PATRIMOINE page 18

TABLEAU DE BORD GUADELOUPE page 23

L'AGENDA page 24

Nombre de pages :29

LA NATION

PUBLICATION DU GROUPE MÉDIA CARAÏBE :
22 BIS RUE ALEXANDRE ISAAC POINTE À PITRE GUADELOUPE

ADMINISTRATION :

Géré par l'association Média Caraïbe.

PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : **DAVILA JACQUES**

COORDONNATEUR ADMINISTRATIF: **JEAN PAUL ELUTHER**

Abonnement : 0690 40 42 55 ;

Publicité : Régie Caraïbe de publicité 0690 40 42 55 ;

Agence de presse : Média info

RÉDACTION

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET RÉDACTEUR EN CHEF : **ELUTHER JEAN PAUL**

COMITÉ DE RÉDACTION : **José Ayassamy ; Romuald Myriam ; Jacques Davila ; wesleyAminata.**

SUIVEZ NOUS SUR : **LE WEB ; FACEBOOK ; TWITTER.**

LES CONSERVATEURS SOCIALISTES ET L' OUTRE MER

Cambadélis le nouveau secrétaire général du parti socialiste français affirme que le PS "n'a pas pris la mesure de notre époque", qu'il "fonctionne toujours sur de vieux logiciels" et que sa sémantique "est devenue effroyablement technocratique". Ce qui est vrai pour la France l'est aussi pour les colonies que les français et les socialistes appellent outre mer . Entendre les débats qui tournent autour de l'évolution politique de notre Guadeloupe confirme tous les jours ce constat . Les socialistes et notamment ceux de la Guadeloupe passent leur temps à passer à côté de l'histoire. Ils n'ont pas entendu la charte des nations unies et l'ensemble des conventions internationales qui constituent le socle du droit international de la décolonisation notamment les pactes politiques et économiques . Ils restent aussi sourds en face de la mondialisation qui entre autres conséquences libère les territoires . Mais le nouveau secrétaire est-il pour autant capable de donner un nouveau souffle au parti socialiste ? Probablement pas .

AFFAIRES NATIONALES

POLITIQUE

RÉFORMER LES TERRITOIRES SELON HOLLANDE

"Depuis deux siècles, la République a cherché à concilier l'unité de l'Etat, avec l'exercice le plus libre possible de la démocratie locale.

Mais il a fallu attendre les grandes lois de décentralisation de 1982 sous la Présidence de François Mitterrand, pour élargir les responsabilités des communes et des départements, et faire des régions des collectivités locales à part entière.

Puis sous la présidence de Jacques Chirac, la République décentralisée a été consacrée dans la Constitution. C'était aussi une façon de reconnaître que nos territoires et les élus qui les représentent, ont incontestablement contribué depuis trente ans à la modernisation du pays et à l'amélioration de la vie quotidienne des Français.

Le temps est venu de donner une forme nouvelle à cette ambition. Parce que notre organisation territoriale a vieilli et que les strates se sont accumulées. Parce que les moyens de communication, les mutations économiques, les modes de vie ont effacé les limites administratives. Parce que nous devons répondre aux inquiétudes des citoyens qui vivent à l'écart des centres les plus dynamiques et qui redoutent d'être délaissés par l'Etat en milieu rural comme dans les quartiers populaires.

Le temps est donc venu de simplifier et clarifier pour que chacun sache qui décide, qui finance et à partir de quelles ressources. Le temps est venu d'offrir une meilleure qualité de service et de moins solliciter le contribuable tout en assurant la solidarité financière entre collectivités selon leur niveau de richesse.

La réforme que j'ai demandée au Premier ministre et au Gouvernement de mettre en œuvre, en y associant toutes les familles politiques, est majeure. Il s'agit de transformer pour plusieurs décennies l'architecture territoriale de la République.

Au plus près des habitants, la commune est l'institution à laquelle chaque Français est le plus attaché. C'est dans ce cadre que se pratiquent chaque jour la solidarité et la citoyenneté. Elle doit demeurer « une petite République dans la grande ». La spécificité de notre pays c'est de compter 36700 communes.

L'ensemble du territoire national est aujourd'hui couvert par des intercommunalités. Mais elles sont de taille différente et avec des moyens trop faibles pour porter des projets.

Ce processus d'intégration doit se poursuivre et s'amplifier. C'est le sens de la réforme proposée. Les intercommunalités changeront d'échelle. Chacune d'entre elles devra regrouper au moins 20 000 habitants à partir du 1er janvier 2017, contre 5000 aujourd'hui. Des adaptations seront prévues pour les zones de montagne et les territoires faiblement peuplés.

L'intercommunalité deviendra donc, dans le respect de l'identité communale, la structure de proximité et d'efficacité de l'action locale. Il faudra en tenir compte pour lui donner le moment venu toute sa légitimité démocratique. Comme il en a été décidé pour les 13 métropoles et le Grand Paris qui ont été créés par la loi du 27 janvier 2014.

Les régions, quant à elles, se sont imposées comme des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire. Mais elles sont à l'étroit dans des espaces qui sont hérités de découpages administratifs remontant au milieu des années soixante. Leurs ressources ne correspondent plus à leurs compétences, qui elles-mêmes ne sont plus adaptées au développement de l'économie locale.

Pour les renforcer, je propose donc de ramener leur nombre de 22 à 14. Elles seront ainsi de taille européenne et capables de bâtir des stratégies territoriales. Une carte a été définie. Elle prend en compte les volontés de coopération qui ont été déjà engagées par les élus, dont je veux saluer le sens de l'intérêt général. Elle sera soumise au débat parlementaire. Mais il faut aller vite car il ne nous est pas permis de tergiverser sur un sujet aussi important pour l'avenir du pays.

Demain, ces grandes régions auront davantage de responsabilités.

Elles seront la seule collectivité compétente pour soutenir les entreprises et porter les politiques de formation et d'emploi, pour intervenir en matière de transports, des trains régionaux aux bus en passant par les routes, les aéroports et les ports. Elles géreront les lycées et les collèges. Elles auront en charge l'aménagement et les grandes infrastructures.

Pour remplir leur rôle, elles disposeront de moyens financiers propres et dynamiques. Et elles seront gérées par des assemblées de taille raisonnable. Ce qui veut dire moins d'élus.

Dans ce nouveau contexte, le conseil général devra à terme disparaître. La création de grandes régions, et le renforcement des intercommunalités absorberont une large part de ses attributions. Mais cette décision doit être mise en œuvre de façon progressive car le conseil général joue un rôle essentiel dans la solidarité de proximité et la gestion des prestations aux personnes les plus fragiles. Et il ne peut être question de remettre en cause ces politiques. Pas davantage les personnels dévoués qui continueront à les mettre en œuvre. Du temps est nécessaire et de la souplesse est indispensable. Une large initiative sera laissée aux élus pour assurer cette transition. Certaines métropoles pourront reprendre les attributions des conseils généraux et toutes les expérimentations seront encouragées et facilitées.

L'objectif doit être une révision constitutionnelle prévoyant la suppression du conseil général en 2020. Je veux croire qu'une majorité politique nette se dessinera en faveur de ce projet et que s'y associeront les élus qui, dans l'opposition aujourd'hui, souhaitent eux aussi l'aboutissement de cette réforme. D'ici là, les élections pour le conseil départemental seront fixées le même jour que celles pour les futures grandes régions à l'automne 2015. Avec le mode de scrutin qui a été voté par la loi du 17 mai 2013.

Le département en tant que cadre d'action publique restera une circonscription de référence essentielle pour l'Etat, autour des préfets et de l'administration déconcentrée avec les missions qui sont attendues de lui : garantir le respect de la loi et protéger les citoyens en leur permettant d'avoir accès aux services publics où qu'ils se trouvent. Mais il devra renoncer à exercer les compétences reconnues aux collectivités.

Cette grande réforme s'inscrit dans la volonté de moderniser notre pays et de le rendre plus fort. Elle est tournée vers les citoyens car il s'agit de simplifier notre vie publique, de rendre plus efficace nos collectivités et de limiter le recours à l'impôt. Elle repose sur les valeurs qui doivent nous rassembler : le souci constant de la démocratie, de la solidarité et de l'efficacité. Et c'est pourquoi j'appelle tous les citoyens et, en particulier, tous les élus locaux qui par leur engagement quotidien font vivre les institutions de la République, à s'associer à sa réussite."

LA CONVENTION POUR UNE GUADELOUPE NOUVELLE à la lecture des déclarations de FRANCOIS HOLLANDE s'étonne que la création de grandes régions s'arrête à la frontière des colonies . Les décideurs français en se cachant derrière l'absence de propositions des élus maintiennent leur volonté de limiter les potentialités de notre région. Nous militons en tous cas pour la création d'une entité politique comprenant la Guadeloupe , la Martinique , la Guyane , Saint Martin et Saint Barthélémy.

DÉBUT DE LA SAISON CYCLONIQUE

Début ce premier juin de la nouvelle Saison Cyclonique 21 cyclones sont prévus. 5 sont susceptibles de causer des dégâts dans la Caraïbe .

ÉCONOMIE , SOCIAL , SCIENCES, TECHNOLOGIE

POLÉMIQUE AUTOUR DU PRIX DE LA BANANE

L'Union des Groupements de Producteurs de Bananes a décidé de suspendre toute relation commerciale avec Auchan. Ses dirigeants dénoncent l'opération lancée par l'enseigne : « des bananes à 0,75 euros le kilo ». « L'Union des Groupements de Producteurs de Bananes de Guadeloupe et Martinique, se trouve depuis le 19 mai 2014 en conflit avec l'enseigne Auchan. En effet, depuis le 19 mai 2014, Auchan a déclenché une campagne de communication appuyant une opération de braderie de la banane à 0,75 euros le kilo dans l'ensemble de ses magasins de France. Cette campagne de communication, sans doute pour mieux valoriser l'opération, fait

référence à des approvisionnements de bananes en provenance des Antilles, c'est-à-dire de la Guadeloupe et de la Martinique. Dans les jours qui ont précédé le lancement de cette opération, les acheteurs d'Auchan ont fait la pression maximum sur les services commerciaux de l'UGPBAN pour les amener à y participer. Le refus de l'UGPBAN a été clair et explicite d'autant plus que, dans le métier de la grande distribution, la position des producteurs de bananes de Guadeloupe et de Martinique est connue. Ils refusent toute participation à une opération qui ne peut avoir pour effet que de dévaloriser leur production. Pourtant, et malgré les mises en garde qui lui ont été adressées, Auchan a maintenu l'origine Antilles dans sa communication. En agissant de la sorte, Auchan a utilisé, dans le cadre de son opération, en toute connaissance de cause, volontairement et à tort, le nom de notre origine, lui portant un grave préjudice en induisant le consommateur en erreur et en persistant à associer nos bananes à une opération à laquelle nous avons refusé de participer. L'UGPBAN prend en conséquence toutes dispositions pour donner à cette affaire les suites judiciaires qu'elle appelle. L'UGPBAN a décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, toute relation commerciale avec Auchan, afin d'éviter que la banane de Guadeloupe et de Martinique se retrouve associée dans cette opération de braderie qu'elle réproouve ».

UN ACCORD CADRE UNIVERSITÉ ÉCONOMIE SOCIALE

Un accord-cadre de coopération sur l'économie sociale et solidaire a été signé par la conférence des présidents d'université, la conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère délégué à l'Économie sociale et solidaire, l'association de l'économie sociale partenaire de l'école de la République, le conseil des entreprises, employeurs et groupements de l'économie sociale et COOP FR (entreprises coopératives). Son objet :

- promouvoir les valeurs de l'économie sociale et solidaire auprès des étudiants,
- favoriser l'attractivité des emplois portés par ce modèle au sein des divers métiers et activités de ce champ,
- soutenir et développer toutes les initiatives mises en place par les établissements d'enseignement supérieur visant à mieux faire

connaître ce modèle économique,

- développer avec les partenaires les formations qui mènent à des diplômes en lien avec l'économie sociale et solidaire.

En application de cet accord, des études permettront de mettre à jour la cartographie des formations liées à l'ESS afin de faire évoluer ces dernières dans la perspective de la création ou de la rénovation de diplômes.

Parallèlement, les enseignants devront être formés à l'ESS tout au long de leur vie : les cosignataires s'engagent ainsi pour l'évolution des métiers et formations, le développement des formations des enseignants et personnel de l'éducation, le développement des formations en alternance, la formation continue et la validation des acquis de l'expérience. De plus, les signataires définissent des mesures pour développer le goût d'entreprendre des étudiants en les encourageant à s'investir dans la vie associative étudiante, ce qui leur permet d'acquérir des compétences utiles à leur insertion professionnelle. Un site consacré à l'information des jeunes sur l'ESS ainsi que les structures d'aide à l'insertion sera constitué afin de les informer des opportunités dans ce secteur.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

AFFAIRES MONDIALES

SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE MONDIALES

LA JOURNÉE MONDIALE DES PARENTS

La Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 17 septembre 2012 Décide de faire du 1er juin la Journée mondiale des parents, qui sera célébrée tous les ans en l'honneur des parents du monde entier . La responsabilité première des parents a toujours été de prendre soin des enfants, de les protéger et d'assurer le développement harmonieux de leur personnalité. La famille doit garantir un climat de bonheur, d'amour et de compréhension pour permettre aux enfants de mieux grandir et affronter l'avenir. La Journée rend hommage au dévouement des parents, à leur engagement et leur sacrifice pour assurer l'avenir de leurs enfants.

Les parents ont pour responsabilité première l'éducation et la protection de leurs enfants. Ils doivent veiller à l'épanouissement personnel de ces derniers en instaurant un climat familial de bonheur, d'amour et de compréhension mutuelle au sein de la famille. L'Assemblée générale, en proclamant cette Journée, invite les États Membres à rendre hommage aux mères et aux pères du monde entier, reconnaissant ainsi leur rôle prépondérant dans l'éducation et l'épanouissement de leurs enfants. Les parents de toutes religions, cultures et nationalités à travers le monde sont les premiers à soigner et à éduquer leurs enfants, afin qu'ils puissent mener une vie heureuse et productive. Les parents sont les piliers de la structure familiale, des communautés et de la société. Les principes énoncés dans le cadre international des droits de l'homme s'appliquent aussi bien aux enfants qu'aux adultes. Les enfants sont mentionnés explicitement dans la plupart des textes relatifs aux droits de l'homme. Les normes sont spécifiquement modifiées ou adaptées aux besoins et aux préoccupations des droits distincts des enfants. La Convention relative aux droits de l'enfant rassemble les droits des enfants énoncés dans d'autres instruments internationaux. Cette Convention énonce les droits et fournit un ensemble de principes qui façonne fondamentalement la manière dont nous voyons les enfants.

Les pères

Dans de nombreuses sociétés, le père est traditionnellement chargé d'assurer la moralité, la discipline et le soutien économique de la famille. Dans bien des pays, l'accent est actuellement davantage mis sur le rôle du père en tant que coparent, pleinement impliqué dans les aspects affectifs et concrets de la responsabilité quotidienne d'élever les enfants. Des recherches récentes ont insisté sur l'impact favorable du rôle actif du père dans le développement des enfants. Des problèmes continuent néanmoins de se poser à l'égard des pères : un trop grand nombre d'hommes éprouvent de la difficulté à assumer les responsabilités de la paternité. Ce qui nuit souvent à la famille et, inévitablement, à l'ensemble de la société. Certains pères se livrent à des violences domestiques, voire sexuelles, qui ont un effet dévastateur sur la famille et laissent de profondes séquelles physiques et psychiques chez les enfants. D'autres abandonnent purement et simplement leur famille et cessent tout soutien. Des études sont en cours sur les conséquences de la présence ou de l'absence du père et

comment cela touche les enfants dans des domaines tels que la réussite scolaire et la criminalité. Au niveau international, les migrations entraînent souvent la séparation des familles. Les pères de famille risquent de rencontrer dans le pays de destination un concept tout à fait différent de la paternité par rapport à ce qu'ils connaissent chez eux – au point même d'être rejetés par leurs enfants qui grandissent dans une société nouvelle. Par ailleurs, la crise du VIH/sida pose un problème mondial qui démontre que la responsabilité sexuelle des pères et de tous les hommes a une importance critique. Il est donc profondément nécessaire, à l'échelle universelle, que le père joue un rôle positif dans la famille. Alors que nous comprenons mieux ce qu'implique la paternité, les hommes sont mieux à même de redéfinir les responsabilités d'un père et de participer davantage au progrès de la communauté.

Les mères

Les mères jouent un rôle essentiel dans la famille, qui est un puissant facteur de cohésion et d'intégration sociales. Les liens qui les unissent à leurs enfants sont indispensables au développement harmonieux de ces derniers. Mais elles ne se bornent pas à prodiguer des soins; elles subviennent aussi aux besoins de leur famille. Dans les pays en développement, la naissance d'un enfant, qui devrait être une cause de réjouissances, est trop souvent synonyme de graves dangers pour la santé des femmes. L'amélioration de la santé maternelle est l'objectif du Millénaire pour le développement dont la réalisation a le moins progressé. Les femmes des pays les moins avancés risquent 300 fois plus que celles des pays développés de mourir en couches ou des suites de complications liées à la grossesse. La violence à l'égard des femmes, dont beaucoup sont des mères, reste à notre époque l'une des formes de violation des droits fondamentaux les plus répandues. Elle a de lourdes conséquences – mettant en danger la vie des femmes et des filles, portant préjudice à leur famille et à leur collectivité et endommageant le tissu même des sociétés dans lesquelles elles vivent. L'élimination et la prévention de ce fléau devraient être une priorité absolue pour tous les pays. L'éducation des femmes et des filles profitent non seulement aux familles mais à un pays tout entier, dans la mesure où elle libère le potentiel dont disposent les femmes pour contribuer à l'action du développement. Les statistiques révèlent, par ailleurs, que des mères instruites sont davantage susceptibles d'assurer la scolarisation de leurs enfants,

les avantages de l'éducation transcendant ainsi les générations. En même temps que nous nous employons à soutenir les mères dans leur rôle de dispensatrices de soins, nous devons renforcer et étendre les politiques et les services favorables à la famille, tels que les garderies d'enfants, qui allègent la charge de travail des femmes. Les femmes et les hommes ont besoin d'un soutien accru de la société pour partager à égalité les tâches et les responsabilités familiales. Les familles qui ont intégré le principe de l'égalité entre femmes et hommes contribueront à l'instauration de sociétés plus stables et plus productives!

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBE

CUBA GUÉRIT PRÈS DE 80 % DES ENFANTS ATTEINTS DE LEUCÉMIE

« Près de 80 % des enfants cubains atteints de leucémie ont été guéris de cette maladie, la plus fréquente chez les enfants dans le monde », a affirmé le Dr Sergio Machin, spécialiste en hématologie et chef de la clinique pédiatrique de l'Institut d'hématologie et d'immunologie, qui a expliqué que ce succès est comparable à ceux des pays développés, et témoigne de la dimension sociale du système national de santé. Le docteur a précisé que la leucémie lymphoïde aiguë est la maladie maligne la plus fréquente dans cette tranche d'âge, et la première qui fut traitée à travers un protocole intégrant 14 pays, y compris Cuba et il a souligné que ce protocole fait partie d'une étude internationale comprenant des spécialistes de plusieurs pays du monde, dont l'Argentine, le Chili et l'Uruguay parmi les pays d'Amérique latine, ainsi que des pays d'autres continents, principalement en Europe. Plusieurs protocoles ont été appliqués à la clinique pédiatrique depuis les années 70, au début du traitement des leucémies. De nouvelles formes de procédure ont été introduites jusqu'à l'actuelle, qui a débuté en 2009, et qui a abouti à ce niveau de réussite dans la guérison. Le réseau national pour le traitement de hémopathies malignes chez les enfants est distribué en sept institutions dans le pays, dont deux à La Havane, et une à Pinar del Rio, Villa Clara, Camagüey, Holguin et Santiago de Cuba. Il existe plusieurs types de leucémie, divisées en deux grands groupes : lymphoïdes et non lymphoïdes. « La première, aussi appelée leucémie lymphoblastique aiguë, est le cancer le plus fréquent chez les enfants », a précisé le médecin. « Chaque année,

environ 70 cas de leucémie sont diagnostiqués dans le pays, dont 75 % sont des leucémies lymphoblastiques, qui peuvent toutes être traitées et guéries », a-t-il ajouté. Concernant la leucémie lymphoïde aiguë, le spécialiste a signalé que son taux de probabilité de guérison est de l'ordre de 70 à 80 % et que les enfants guéris deviennent des adultes qui poursuivent une vie normale. « La leucémie est une maladie maligne, qui résulte de la prolifération anarchique de certains types de cellules dans la moelle osseuse, ce qui affecte la production normale du sang et par conséquent, des globules rouges, des leucocytes et les plaquettes. Cette affection n'est ni contagieuse, ni héréditaire, mais il existe une prédisposition génétique aux maladies malignes », a conclu le spécialiste.

LES INVESTISSEMENTS CHINOIS

Les investissements chinois en Amérique latine, qui font partie des investissements directs étrangers (IDE) dans la région, sont de plus en plus ouverts et constructifs, a déclaré jeudi une responsable des Nations Unies. Alicia Barcena, secrétaire exécutive de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), a tenu ces propos dans un rapport sur les IDE régionaux en 2013. "La CEPALC, après analyse des IDE chinois dans la région, qui s'élèvent en moyenne à 10 milliards de dollars ces dernières années, met en lumière la nouvelle structure de ces investissements", a déclaré Mme Barcena. Au Brésil, "il y a une usine automobile chinoise, ce qui signifie que la dynamique est en train de changer... Il ne s'agit plus seulement d'extraire des ressources naturelles... La Chine affiche sa présence au travers d'une nouvelle société automobile avec diverses innovations technologiques", a-t-elle ajouté. La chef de la CEPALC a en outre déclaré que la coopération entre l'Amérique latine et la Chine a fait "des progrès" à travers différents forums, notamment la Communauté des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (CELAC), et que son potentiel "est énorme". La CEPALC aide actuellement à organiser les pourparlers entre la Chine et quatre pays de la CELAC, à savoir le Costa Rica, Cuba, l'Equateur et Saint-Vincent-et-les-Grenadines, afin d'approfondir la coopération économique et commerciale, a-t-elle précisé. "Une question qui intéresse beaucoup la Chine, et c'est logique, est la sécurité alimentaire", a déclaré Mme Barcena, ajoutant que la CEPALC a aidé à organiser une première réunion des ministres de l'Agriculture de la Chine et de la région en 2012. Une autre réunion des émissaires des deux camps

pourrait avoir lieu avant la fin de l'année à Beijing, a déclaré Mme Barcena, notant que "chaque jour, il y a des rencontres plus profondes et plus intéressantes avec la Chine qui touchent notamment aux domaines de la coopération, de l'investissement et du commerce".

ALGÉRIE

LES PROMESSES DES DIRIGEANTS

Le Premier ministre algérien, Abdelmalek Sellal, a promis dimanche, lors de la présentation de plan d'action du gouvernement devant les députés, une croissance économique de 7% durant les cinq prochaines années contre 3% actuellement. Face à la croissance économique lente de son pays, le Premier ministre algérien, Abdelmalek Sellal, a promis dimanche, lors de la présentation de plan d'action du gouvernement devant les députés, une croissance économique de 7% durant les cinq prochaines années contre 3% actuellement. Il a en effet présenté aux membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) ce plan « inspiré du programme sur la base duquel a été élu le Président, Abdelaziz Bouteflika », le 17 avril pour un quatrième mandat. « Le taux de croissance a la fin de l'année dernière a atteint les 3% à cause de la réduction de la production des hydrocarbures et des revenus y afférent », a affirmé Abdelmalek Sellal. Le Premier ministre a indiqué que l'Algérie « va recouvrer graduellement le niveau de ses entrées en devises », avec la mise en production des nouvelles découvertes réalisées en 2013. Le chef du gouvernement a précisé que « toutes les études démontrent que dès 2030, l'Algérie ne pourra plus continuer à exporter son gaz. La production devra être destinée à son seul marché intérieur ». D'où le recours au gaz et pétrole de schiste, autorisé par le Conseil des ministres. Bien que l'Algérie soit un pays exportateur, il est obligé d'exporter pour près de 2 milliards de dollars de carburant, ce qui a poussé le gouvernement à préconiser la construction de six usines de production des dérivés de pétrole, selon le programme du gouvernement. En 2019, le chômage sera toujours l'un des principaux défis du pays. Il devrait atteindre durant cette période 8%, selon le plan du gouvernement, après être arrivé à 9,8% en mai 2013 soit moins de 10%, une première dans l'histoire (de l'Algérie). Selon Abdelmalek Sellal, l'un des buts du gouvernement

durant le prochain quinquennat est la poursuite de l'effort de développement afin d'ériger une économie émergente en relevant le PIB de 5 764 dollars actuellement à 7 200 en 2019. Selon lui, « ce chiffre est énorme mais nous avons les potentialités pour y arriver à condition qu'il n'y ait pas trop d'interférences dans l'économie mondiale et je ne crois pas que cela arrivera ». Le Premier ministre a également annoncé la construction de 2,2 millions de logements durant les cinq prochaines années dont 300 000 qui seront livrés avant fin 2014. Les débats autour du plan d'action 2015-2019, se poursuivront jusqu'à mercredi après-midi. L'opposition a, de son côté, critiqué le fait que le gouvernement présente ce plan sans avoir effectué le bilan des deux précédents gouvernements d'Abdelmalek Sellal.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR JACQUES DAVILA

MARCHÉS FINANCIERS MONDIAUX

ASIE

Les Bourses asiatiques commencent la semaine dans le vert, après un rebond de l'activité manufacturière en Chine. A Tokyo, l'indice Nikkei bondit de 1,5% peu avant la clôture, également galvanisé par un net recul du yen face au dollar. Les places de Hong Kong, Shanghai et Taiwan sont fermées pour un jour férié, tandis que Séoul gagne 0,3% en séance, Sydney avance de 0,5%, Singapour est proche de l'équilibre (+0,05%) et Bombay (indice BSE Sensex) gagne 0,6%. L'indice PMI manufacturier officiel a ainsi rebondi plus que prévu en mai, soutenant l'hypothèse d'une stabilisation de l'économie chinoise après des mois de ralentissement. L'indice publié dimanche s'est établi à 50,8 en mai, après 50,4 en avril et 50,6 attendu par le consensus. Les investisseurs saluent les effets positifs des mesures ciblées prises ces derniers mois par le gouvernement chinois pour piloter à vue l'économie du pays et respecter l'objectif d'une croissance de 7,5% du PIB en 2014. Cette semaine, les marchés mondiaux auront les yeux rivés sur la BCE, très attendue sur les mesures qu'elle prendra pour lutter contre le risque de déflation dans la zone euro. Les investisseurs anticipent une nouvelle baisse du principal taux directeur de la BCE, à 0,15% contre 0,25% actuellement, ainsi qu'à un passage en terrain négatif du taux de dépôt à -0,1%. La banque centrale européenne pourrait

aussi annoncer un programme de refinancement orienté vers les PME européennes, qui ont du mal à se financer auprès des banques.

ÉTATS UNIS

Après les sommets historiques de fin de semaine dernière, Wall Street a de nouveau évolué sans réelles tendances ce lundi. La cote américaine a réagi avec prudence aux statistiques décevantes du jour (ISM manufacturier et dépenses de construction). Le Nasdaq s'est légèrement replié, tandis que le Dow Jones résistait fébrilement aux inquiétudes du marché. Une petite série d'opérations de fusions et acquisitions ont par ailleurs animé la cote ce jour. Le DJIA a grappillé 0,16% à 16.744 points, alors que le Nasdaq a abandonné 0,13% à 4.237 points. Le S&P500 a grignoté 0,07% à 1.925 points. D'après le rapport gouvernemental du jour aux Etats-Unis, les dépenses de construction du mois d'avril 2014 ont progressé de 0,2% en comparaison du mois antérieur, contre +0,7% de consensus et +0,6% en données révisées, pour le mois de mars.

EUROPE

Les Bourses européennes ont terminé en ordre dispersé pour la première séance du mois de, le pic de cinq mois de l'activité manufacturière enregistré en mai en Chine ne permettant pas de compenser des indicateurs décevants aux Etats-Unis et au sein de la zone euro. Le rythme de croissance de l'activité du secteur manufacturier a ralenti contre toute attente en mai aux Etats-Unis, selon l'indice de l'Institute for Supply Management, ressorti à 53,2 contre 54,9 en avril et un consensus Reuters le donnant à 55,5. Les dépenses de construction ont atteint un plus haut niveau en cinq ans au mois d'avril mais ont moins progressé que prévu, signalant un rebond limité après la contraction du premier trimestre, selon les données publiées lundi par le département du Commerce. Le ralentissement plus net qu'initialement annoncé de l'activité manufacturière de la zone euro et le recul plus marqué qu'anticipé de l'inflation en Allemagne au mois de mai ont souligné la persistance des pressions déflationnistes au sein de la zone euro. Ces indicateurs renforcent toutefois la perspective d'un nouvel assouplissement monétaire de la part de la Banque centrale européenne (BCE) cette semaine, ce qui a permis aux places

européennes de résister tout en continuant de peser sur l'euro. À Paris, le CAC 40 a terminé en baisse de 0,08% (-3,68 points) à 4515,89 points tandis qu'à Francfort le Dax allemand a pris 0,07% . Le Footsie britannique a terminé en hausse de 0,29% , emmené par les minières qui profitent de la bonne orientation du secteur manufacturier chinois. L'indice FTSE 350 des valeurs minières gagne 1,56% en clôture. Les anticipations de mesures de soutien au crédit ciblées sur les pays périphériques de la zone euro ont bénéficié aux places de Milan et de Madrid, l'indice phare de la première s'adjugeant 0,77% et celui de la seconde 0,27%. Au total, les indices pan-européens EuroStoxx 50 % et FTSEurofirst 300 terminent en hausse de 0,16% et 0,29% respectivement.

CHANGE

L'euro baissait un peu face au dollar lundi, les cambistes optant pour la prudence après des indicateurs mitigés en zone euro et aux États-Unis, et spéculant toujours sur l'annonce de mesures de la Banque centrale européenne (BCE) jeudi. Vers 16H00 GMT (18H00 à Paris), la monnaie unique européenne valait 1,3604 dollar, contre 1,3630 dollar vendredi vers 21H00 GMT. L'euro progressait face à la monnaie nippone, à 139,20 yens contre 138,75 yens vendredi soir. Le dollar aussi gagnait du terrain face à la devise japonaise, à 102,32 yens contre 101,75 yens vendredi. Vers 15H45 GMT, le dollar est monté jusqu'à 102,35 yens, son niveau le plus élevé en près de trois semaines. Vers 16H00 GMT, la livre britannique progressait un peu face à l'euro, à 81,20 pence pour un euro, et se stabilisait face au billet vert, à 1,6753 dollar pour une livre. La devise suisse perdait du terrain face à l'euro, à 1,2217 franc suisse pour un euro, comme face au dollar, à 0,8981 franc suisse pour un dollar. La devise chinoise a terminé à 6,2481 yuans pour un dollar, contre 6,2471 yuans la veille. L'once d'or a fini à 1.247,25 dollars au fixing du soir, contre 1.250,50 dollars vendredi. Vers 06H10 GMT, l'or a atteint 1.241,01 dollars l'once, son niveau le plus faible en quatre mois.

MATIÈRES PREMIÈRES

Les cours du pétrole ont terminé en légère baisse lundi à New York, dans un marché digérant des indicateurs contrastés des deux côtés de l'Atlantique malgré une bonne statistique manufacturière en Chine. Le baril de light sweet crude (WTI) pour livraison en juillet a

perdu 24 cents, à 102,47 dollars, sur le New York Mercantile Exchange (Nymex). Les cours du brut ont initialement profité, dans les échanges électroniques, de l'annonce d'un renforcement de la production manufacturière en Chine, à un plus haut depuis cinq mois. L'économie chinoise est particulièrement scrutée par les opérateurs du marché pétrolier, la Chine étant le deuxième consommateur mondial de brut et un des principaux facteurs de croissance de la demande mondiale d'or noir. Mais cette information positive a été contrebalancée par la diffusion de statistiques moins brillantes en zone euro. La reprise dans le secteur manufacturier a marqué le pas en mai dans la zone euro, atteignant un plus bas depuis six mois avec une France en difficulté, selon une seconde estimation de l'indice PMI du cabinet Markit. Cette nouvelle, de mauvais augure pour la consommation énergétique, va de plus sûrement inciter la BCE (Banque centrale européenne) à assouplir sa politique monétaire lors d'une réunion jeudi et cela va peser sur l'euro, donc renforcer le dollar, a remarqué Bill Baruch de iiTrader.com.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR LA RÉDACTION

MANAGEMENT, DROIT, PATRIMOINE

L'AIDE AUX VICTIMES EN FRANCE

Parce qu'il n'est pas toujours facile pour les victimes d'exercer leurs droits du fait soit d'une méconnaissance du fonctionnement judiciaire, soit du traumatisme qu'elles ont pu subir lors d'une agression, ces dernières font l'objet d'une attention croissante du législateur. Leurs droits sont de plus en plus reconnus par la loi. Sur le plan national de nombreuses avancées ont été réalisées, notamment depuis 2012, vis à vis de l'aide apportée aux personnes ayant subi un préjudice corporel, matériel et/ou moral.

La réalisation d'un guide sur les droits des victimes.

Ce guide accompagne la personne pour toutes ses démarches sur l'ensemble de la procédure du dépôt de la plainte à la demande d'aide juridictionnelle et l'indemnisation. Il existe une version e-book de ce guide (compatible avec les tablettes, smartphones et

ordinateurs équipés d'un lecteur ePub).

La mise en place d'un numéro unique : le 08 VICTIMES, soit le 08 842 846 37.

Ce numéro unique permet à toute victime d'accéder à un premier soutien et d'être dirigée vers les « personnes ressources » à même de la soutenir dans ses démarches. Cette plate-forme téléphonique est gérée par l'INAVEM, la fédération nationale d'aide aux victimes et à la médiation.

La généralisation des bureaux d'aide aux victimes (BAV).

On dénombrait 50 bureaux d'aides aux victimes en 2012, 150 en 2013, l'objectif est d'atteindre 164 BAV d'ici à la fin de l'année 2014 dans tous les tribunaux de Grande Instance de Métropole et d'Outre-mer. Ces guichets uniques d'aide aux victimes, situés au sein des palais de Justice, ont pour objectif de simplifier les démarches que doit effectuer une personne pour obtenir la réparation d'un préjudice, en centralisant en un même lieu les informations et les personnes pouvant l'aider. Les BVA sont gérés par des associations d'aide aux victimes. Les interventions sont gratuites et confidentielles. Les personnes s'adressant aux BVA sont informées à l'occasion de tout traitement d'urgence (ex: comparution immédiate). Elles sont renseignées sur le déroulement de la procédure pénale ; elles sont orientées systématiquement vers le dispositif d'indemnisation auquel elles peuvent prétendre.

Les rencontres avec le Conseil National d'Aide aux Victimes.

Ces rencontres régulières (au moins une fois par an) entre la garde des Sceaux et le CNAV ont pour objectif l'amélioration de la prise en charge des victimes et la nécessité de dessiner, avec les associations, de nouvelles perspectives en matière d'accompagnement et d'indemnisation. Exemple de sujet de réflexion abordé lors de la dernière rencontre avec le CNAV (avril 2014), la justice restaurative. Cette forme de justice consiste à faire dialoguer une victime avec un auteur d'infraction, en présence d'un tiers formé pour guider ces échanges et sur la base du volontariat de chacun. Les expériences menées en France (à la Maison centrale de Poissy) et à l'étranger (Canada, Suisse,

Belgique, Afrique du Sud) souvent positives pour les victimes et les auteurs, permettant pour les unes de se reconstruire, évitant aux autres de récidiver. Peut-être cette justice restaurative sera-t-elle intégrée au code de procédure pénale ? Cette aide aux victimes se retrouve également au niveau du département : chacun d'entre-eux disposant de structures de soutien et d'assistance aux victimes.

Les correspondants départementaux d'aide aux victimes.

Le correspondant départemental d'aide aux victimes (gendarme, policier) a pour mission d'entretenir des relations avec les associations, d'organiser l'amélioration de l'accueil des victimes, de centraliser les renseignements utiles aux victimes, d'assurer le suivi des procédures pénales pour donner l'information sur le déroulement des enquêtes.

Les associations d'aide aux victimes.

Les associations sont chargées d'accueillir les victimes d'infractions pénales, de les informer sur leurs droits, de leur proposer une aide psychologique, d'assurer un accompagnement, de les assister tout au long de la procédure judiciaire et d'effectuer si nécessaire une orientation vers des services spécialisés. Ces permanences se font au sein des gendarmeries, commissariats, hôpitaux, maisons de justice et du droit...

Les intervenants sociaux.

L'intervenant social est le relais avec les différents services sociaux. Il oriente et conseille les personnes pour les démarches ou les contacts avec les services d'aide, de soins ou de secours.

Les psychologues.

Les psychologues, qui interviennent au sein de certains commissariats et gendarmeries, agissent tant à l'égard des victimes que des auteurs de violences. Il s'agit d'associer des professionnels de la psychologie au traitement policier des violences, notamment pour les violences intra-familiales par le biais d'actions de formations au bénéfice des gendarmes et policiers.

LE DROIT COLLABORATIF EN MATIÈRE DE DIVORCE

Le droit collaboratif repose sur un engagement contractuel matérialisé dans une charte collaborative des deux parties qu'opposent un différend familial ayant choisi chacun un Avocat formé au droit collaboratif. La réforme du divorce de 2004 a montré la voie d'un rôle nouveau pour l'Avocat : le Pacificateur. A Lille, depuis cette loi, les chiffres semblent montrer que plus de 90 % des divorces sont gérés à l'amiable, toutes formes de procédures confondues. A l'heure où se multiplient les projets de réforme, nous ne pouvons nous contenter d'affirmer notre rôle de protecteur du libre consentement. Il nous faut aller encore plus loin que négocier : prendre en mains la gestion du divorce. Connu dans les pays anglo-saxons depuis les années 90, il arrive aujourd'hui en France. A chaque fois, c'est un succès.

I. En quoi consiste t-il ?

Il repose sur un engagement contractuel matérialisé dans une charte collaborative des deux parties qu'opposent un différend familial ayant choisi chacun un Avocat formé au droit collaboratif. Un calendrier des rencontres est mis en place par les 4 intervenants. A chaque réunion est abordé l'un des aspects du différend sur lequel chaque partie aura travaillé en amont avec son Avocat pour déterminer ses priorités essentielles. L'efficacité de la méthode repose sur : - une communication directe entre les 4 intervenants : l'Avocat est formé au droit collaboratif et technicien dans sa matière ; l'aide de techniciens supplémentaires choisis par les parties est possible : Expert-Comptable, Pédopsychiatre, etc...- une communication constructive et de bonne foi : des outils ont été donnés aux Avocats formés au droit collaboratif pour gérer l'agressivité parfois inhérente à la douleur de la séparation récente. Il s'agit de ne rien se cacher pour tout gérer en temps réel (adultère par exemple), la garantie étant donnée que tout restera confidentiel. Ainsi, les pièces communiquées sont estampillées "droit collaboratif" et restent au Cabinet du communiquant. - une entente de désistement : les Avocats et tout expert désignés dans le cadre de ce processus s'engagent à se décharger complètement et irrévocablement du dossier si l'une des parties saisit le Juge non consensuellement. La responsabilité première de l'Avocat est donc envers son client mais sa mission s'insère dans un travail d'équipe

où tous les intervenants sont centrés sur la recherche d'un accord.

II. Pourquoi ce succès ?

- auprès des justiciables

Une solution qui permet de :

- gérer directement dans l'apaisement et le respect réciproque la période la plus douloureuse du divorce, ce que les Juges n'ont plus le temps de gérer ;
- être d'autant plus apaisé que chaque partie est accompagnée de son Conseil ;
- éviter un post-divorce contentieux grâce à des solutions librement consenties ;
- gérer l'avenir du couple parental en évitant les extrémités ;

- auprès des Magistrats

Il s'agit d'une solution qui permet de :

- assurer le libre consentement de chacun des parties,
- entourées de Techniciens qui ont pu les éclairer dans leur choix,
- régis par une déontologie, une charte,
- dans un climat d'écoute et de respect réciproque, gage d'apaisement.

- auprès des Avocats

Il s'agit d'une solution qui :

- leur donne des outils leur permettant de démultiplier l'efficacité du travail qu'ils ont commencé au cours de ces dernières années ;
- valorise le travail d'accompagnement de l'Avocat dans la séparation à l'écart de la frustration et de la déception générée par le système judiciaire qui n'a ni le temps ni les moyens de répondre à la souffrance du couple.

Ne nous y trompons pas, le droit collaboratif n'est pas la solution miracle surtout face aux besoins "d'en découdre" et la mauvaise foi.

Néanmoins, la formation au droit collaboratif permet justement de faire cette sélection. Pour les autres cas, elle est, à l'évidence, un nouvel et incontournable outil pour les acteurs du divorce.

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR MYRIAM ROMUALD

TABLEAU DE BORD

LE SMIC

Le montant du SMIC horaire brut est fixé, à partir du 1er janvier 2014 à 9,53 euros de l'heure. Avec cette hausse, le salaire minimum passe à 1445,38 euros bruts mensuels pour 35 heures. Avec la prise en compte de l'accord BINO le salaire minimum est différent.

INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS

Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers augmente de 0,69 % sur un an. Au quatrième trimestre 2013, l'indice de référence des loyers atteint 124,83. Sur un an, il augmente de 0,69 %.

INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

L'indice du coût de la construction (ICC) s'établit à 1 615 au quatrième trimestre 2013 après 1 612 au trimestre précédent. En glissement annuel, l'ICC diminue (-1,46 %).

INDICE DES LOYERS COMMERCIAUX

Un avis publié au Journal officiel du 6 avril 2014 précise que l'indice des loyers commerciaux (ILC) du quatrième trimestre 2013, calculé sur une référence 100 au premier trimestre de 2008, atteint 108,46.

POPULATION

POPULATION 2011: 404 635 habitants

OFFRE

PIB 2012 : **8033** dont 34 % de PIB non marchand (2 732)

IMPORTATIONS 2012: **2686**

RESSOURCES TOTALES : 10 719

DEMANDE

CONSOMMATION 2012: 8 467 (**4895** ménage et **3572** administration)
INVESTISSEMENT 2012 : **1419**
EXPORTATIONS 2012 : **808**
DEMANDE TOTALE : 10 719

PRIX

MARS 2014 : 0,3 % % sur un mois ; 0,1 % sur un an.

EMPLOI , CHÔMAGE

DEMANDEURS D'EMPLOI (A B C) en février 2014:68 810 (+0,5% sur un mois et 3,4 % sur un an).
OFFRES D'EMPLOI en février 2014 : 1210 (- 3,9 % sur trois mois).
EMPLOI MARCHAND au 30 septembre 2012 : 49 800 (dont 8,500 industrie , 7,500 construction, 33,800 service marchand)
EMPLOI NON MARCHAND EN 2010 : 48577 dont 36 282 fonctionnaires (état 15212, collectivités locales 15 729 , santé 5341).

ENTREPRISES CRÉÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES CRÉÉES en 2012 : **5 004 (-10,9 %)**

RUBRIQUE PRÉPARÉE PAR L'OBSERVATOIRE ÉCONOMIQUE CARAÏBE

http://guadeloupeconvention.typepad.com/observatoire_economique_c/

AGENDA DU MOIS DE MAI 2014

DÉLAI VARIABLE

- Déclaration et paiement de la TVA correspondant aux opérations d'avril 2014 et, éventuellement, demande de remboursement du crédit de TVA au titre du mois d'avril 2014.

MAI 05

- Déclaration annuelle des honoraires, commissions et courtages versés en 2013 (DADS 2).• Dépôt des principales déclarations

professionnelles annuelles :

- déclaration des résultats des titulaires de bénéfices industriels et commerciaux (BIC), de bénéfices agricoles (BA) et de bénéfices non commerciaux (BNC) imposés d'après un régime réel ;

- déclaration de participation à la formation professionnelle continue n° 2483 ;

- le cas échéant, déclaration n° 1447-M relative à la cotisation foncière des entreprises (CFE) ;

- déclaration n° 1330-CVAE relative à la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ;

- déclaration n° 1329-DEF de liquidation et de régularisation de la CVAE 2013 et paiement de l'impôt correspondant ;

- déclaration récapitulative de la taxe sur les surfaces commerciales n° 3351-SD.

- Titulaires de bénéfices non commerciaux relevant du régime micro-BNC : option pour le régime de la déclaration contrôlée au titre de 2013-2014.

- Redevables de la TVA soumis au régime simplifié d'imposition : déclaration annuelle de TVA (CA 12) et de régularisation de TVA.

- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés n'ayant clos aucun exercice en 2013 ou ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013 ou le 31 janvier 2014 : télétransmission de la déclaration des résultats n° 2065 et des documents annexes.

- Sociétés civiles immobilières non soumises à l'impôt sur les sociétés : déclaration de résultats de 2013 sur l'imprimé n° 2072 en double exemplaire.

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés au plus tard le 30 avril 2014.

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement

mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.
- Artisans, commerçants et industriels n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

- Professionnels libéraux n'ayant pas choisi la mensualisation : paiement trimestriel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS.

MAI 08

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : relevé des contrats de travail conclus ou résiliés en avril 2014 à transmettre à la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

MAI 14

- Assujettis à la TVA ayant réalisé des opérations intracommunautaires : dépôt auprès des douanes de la déclaration d'échanges de biens et de la déclaration européenne des services pour les opérations intervenues en avril 2014.

MAI 15

- Sociétés assujetties à la contribution sociale de solidarité : déclaration et paiement de la contribution auprès du Régime social des indépendants (RSI).

- Personnes morales, organismes, fiducies et institutions comparables possédant des immeubles en France : déclaration spéciale n° 2746 et paiement de la taxe annuelle de 3 %.

- Employeurs assujettis à la taxe sur les salaires : paiement de la taxe sur les salaires payés en avril 2014 lorsque le total des

sommes dues au titre de 2013 excédait 10 000 €.

- Sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ayant clos leur exercice le 31 décembre 2013, le 31 janvier 2014, ou qui n'ont pas clôturé d'exercice en 2013 : paiement du solde de l'impôt sur les sociétés et de la contribution sociale ainsi que, le cas échéant, de la contribution exceptionnelle.
- Entreprises dont l'effectif est supérieur à 9 et inférieur à 50 salariés, et entreprises de 9 salariés au plus ayant opté pour le paiement mensuel des charges sociales : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014.
- Contribuables n'ayant pas opté pour le paiement mensuel de l'impôt sur le revenu : paiement du deuxième tiers d'impôt sur le revenu de 2013.
- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés dans les 10 premiers jours de mai 2014.

MAI 20

- Artisans, commerçants et industriels : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'assurance vieillesse, d'invalidité-décès, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Professionnels libéraux : paiement par prélèvement mensuel des cotisations d'assurance maladie-maternité, d'allocations familiales, de la CSG et de la CRDS (sur demande).
- Date limite de dépôt de la déclaration d'ensemble des revenus 2013 et du patrimoine lorsqu'il est compris entre 1,3 M€ et 2,57 M€ (en cas de déclaration par Internet, date limite fixée au 27 mai pour les contribuables résidant dans les départements 01 à 19, au 3 juin pour ceux résidant dans les départements 20 à 49 et au 10 juin pour ceux résidant dans les départements 50 à 974/976).
- Travailleurs non salariés : déclaration sociale des indépendants (DSI) à transmettre aux organismes conventionnés relevant du Régime social des indépendants (RSI) (avant le 10 juin en cas de

déclaration par Internet).

MAI 25

- Employeurs occupant au moins 50 salariés : déclaration et paiement des charges sociales sur les salaires d'avril 2014 payés entre le 11 et le 20 mai 2014.

MAI 27

- Date limite de dépôt par Internet de la déclaration des revenus 2013 pour les contribuables résidant dans les départements numérotés 01 à 19.

LA NATION À VOTRE SERVICE